

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 06/01/2023 Portant nomination des membres au comité social d'administration spécial du Casier judiciaire national

NOR : JUST2300702A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité social d'administration spécial du Casier judiciaire national et le nombre de sièges attribués à chacune d'elles,

Arrête :

Article 1er

Sont nommées représentants du personnel au comité social d'administration spécial du Casier judiciaire national les personnes suivantes :

Organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
CFDT Fédération Interco Syndicat du ministère de la Justice CFDT (SMJ-CFDT)	DANILO Solène, greffière	HURTAUD Sylvie, adjointe administrative
	CLERO Mathieu, adjoint administratif	COUGOULIC Didier, adjoint technique
	GUIDEZ Virginie, greffière	POTIRON Franck, adjoint technique
	PIRAULT Eloïse, adjointe administrative	LUNEAU Anne, adjointe technique
Union Nationale des Syndicats Autonomes UNSa Justice SG AC	CHAIGNEPAIN Cécile, adjointe administrative	DACLINAT Marie-Sandrine, adjointe administrative

Article 2

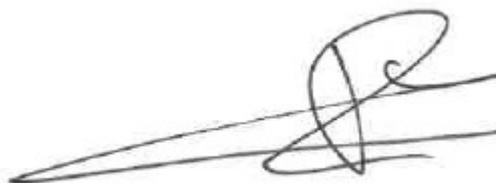
Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait à Nantes, le 06/01/2023
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
pour le ministre et par délégation

Thierry LESCOUARC'H
Sous-directeur,
Chef du service du Casier judiciaire national

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a complex, stylized loop structure.